

DÉCISION DG n°2017-122

portant nomination auprès du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2013-315 du 31 juillet 2013 modifiée portant création du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2016-246 du 26 septembre 2016 portant nomination auprès du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Est nommé membre du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance jusqu'au 30 juillet 2019 :

M. SELLAL (Kamel-Olivier)

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **27 JAN. 2017**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général